



## Tennis de Table Chanteheux - Croismare



### Règlement – Tournoi été 2022

#### **Article 1 : date et lieu**

Le CHANTEHEUX CROISMARE TT organise 4 tournois les vendredi soir durant l'été 2022 , les 8 juillet , 22 juillet ,12 août ,26 août, à la Salle Polyvalente 5 rue de la Concorde 54300 CHANTEHEUX.

Ces tournois sont ouverts aux joueurs et joueuses licenciés FFTT également à toute personne non licenciée présentant un certificat médical à jour.

#### **Article 2 : arbitrage et juge-arbitrage**

L'arbitrage s'effectuera par les joueurs.

Les Juges-Arbitres seront Jean-Pierre NAUDIN juge-arbitre régional et Cédric LACHAMBRE, juge-arbitre régional.

Leurs décisions seront sans appel.

#### **Article 3 : matériel**

Le tournoi se déroulera sur 16 tables agréées ITTF. Les balles seront fournies par les joueurs.

#### **Article 4 : tenue sportive**

La tenue sportive (t-shirt ou chemisette, short ou jupe, chaussettes, chaussures) ainsi que l'esprit sportif sont de rigueur.

#### **Article 5 : tableaux, horaires et tarifs**

La formule du tournoi sera définie sur place en fonction du nombre de participants:

L'heure de début est fixée à 20h30.

Les droits d'inscriptions sont de 3€.

#### **Article 6 : engagements et forfait**

Les inscriptions seront prises sur place le jour du tournoi et prendront fin à 20h15

Le forfait pour non présence à la table pourra être prononcé 10 minutes après le 1<sup>er</sup> appel.

#### **Article 7 : résultats**

Les résultats ne seront pas transmis à la Fédération Française de Tennis de Table.

#### **Article 8 : responsabilités**

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant se produire dans ou au dehors des installations sportives.

L'accès aux aires de jeu est strictement réservé aux compétiteurs, organisateurs et arbitres munis de chaussures non marquantes.

#### **Article 9 : accord**

La participation à ce tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.